

DÉLIBÉRATION N°2026-65

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu le projet d'établissement de Nîmes Université, et notamment les objectifs portés dans le cadre du projet Gardener et de l'axe Santé, Environnement, Adaptation de l'UPR CHROME ;

Vu l'ouverture par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaires d'une campagne d'accréditation de Bachelors Agro ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	23
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	6
Quorum :	16

Considérant la volonté de développer l'offre de formation ;

Considérant que le secteur agricole, premier consommateur d'eau, est au cœur des enjeux de gestion durable de la ressource, du cycle de l'eau et de l'adaptation au changement climatique ;

Considérant que le Bachelor Agro mention « Génie de l'eau en agriculture » vise à former les acteurs du milieu agricole aux enjeux du cycle de l'eau, du climat et de la gestion durable des ressources ;

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a adopté à l'unanimité la délibération suivante:

La participation de Nîmes Université au projet de Bachelor Agro mention « Génie de l'eau en agriculture », dans le cadre de la campagne d'accréditation ouverte par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaires.

Fait à Nîmes le 23 septembre 2026

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

Le Président
de l'université de Nîmes
Signé électroniquement par : Benoît ROIG
Date de signature : 25/09/2026
Qualité : Président de Nîmes Université

Classée sous la référence : 2026-65
Publiée sur le site de Nîmes Université le : 25/09/2026
Transmis au recteur le : 25/09/2026
Affichée sur le site internet de l'Université et affichée sur le site Vauban de l'université pour une durée de deux mois

Modalités de recours contre la présente délibération :
En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président de l'université de Nîmes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes.

Bachelor Agro « Génie de l'Eau en Agriculture »

Projet d'accréditation

Contexte et consortium

En France, l'agriculture est étroitement liée à l'eau, dont elle dépend pour ses productions tout en exerçant une pression sur les milieux aquatiques. La ressource en eau influence les rendements, la qualité des produits et la stabilité économique des territoires ruraux. Le changement climatique aggrave ces tensions : hausse des températures, baisse des débits, fonte des neiges et artificialisation des sols. Ces bouleversements affectent l'irrigation, l'hydroélectricité, l'eau potable et les écosystèmes. L'UE et les États membres doivent donc repenser la gestion de l'eau selon une logique d'économie circulaire, alliant sobriété, innovation et concertation. Former les acteurs du milieu agricoles, premiers consommateurs d'eau, aux enjeux du cycle de l'eau et du climat est essentiel pour réussir la transition écologique.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaires ouvre une campagne d'accréditation du Bachelor Agro mention « Génie de l'eau en agriculture ». Il est envisagé l'ouverture d'un à deux bachelors eau par région. Le consortium associant l'EPLEFPA Nîmes Rodilhan (AgroCampus), Nîmes Université (Unîmes) et le lycée privé agricole de Fontlongue se positionne. L'Université de Perpignan Via Domitia pourrait rejoindre le consortium, ce qui renforcerait le dossier via son pôle de recherche en agronomie.

Ce projet s'inscrit directement dans les objectifs de Nîmes Université, notamment dans le cadre du projet Gardener et de l'axe Santé, Environnement, Adaptation de l'UPR CHROME. Il s'appuiera en recherche sur les projets qui y sont développés et notamment sur le PEPR RECHARGE dont les objectifs d'augmentation de la recharge des nappes concernent le milieu agricole en premier plan. Du point de vue enseignement, cette formation viendra rejoindre la nouvelle licence Environnement Transition et Risques (ETR) la licence professionnelle des métiers des Risques et des Impacts Environnementaux, LPRIE, ainsi que de façon transversale entre les facultés le Master DELTA.

Cette architecture multi-établissements repose entièrement sur une logique de **mutualisation des moyens humains, pédagogiques et matériels**, puisque chaque partenaire dispense déjà tout ou partie des supports de la formation, notamment le du BTS GEMEAU pour l'EPLEFPA. La contribution de l'université de Nîmes se fera sous la forme de mutualisation avec les formations existantes notamment la licence professionnelle des métiers des Risques et des Impacts Environnementaux.

Calendrier d'accréditation

Dans un premier temps la demande d'accréditation portera sur la dernière année du parcours en 1 an (3^e année post-BTS), le dépôt de dossier étant prévu pour début décembre 2026 en procédure accélérée (**RS2027**). Le lancement d'une procédure d'accréditation du parcours en 3 ans, visible sur Parcoursup, est prévu dès janvier-février 2027 (**RS2028**).

Volume horaire de la formation

La formation représente 600 heures au total pour la 3^e année. Ce volume horaire est réparti entre les partenaires comme suit :

- 300 h portées par le Lycée de Rodilhan
- 150h portées par Nîmes Université en mutualisation avec les enseignements existants
- 60h par le CFA AgroCampus
- 60h par le LEAP Fontlongue Miramas
- 30h par l'Université de Perpignan (à confirmer)

Structure de financement

Le financement des 600h repose sur un montage mixte :

- 300h financées par l'État (dotation HSE) pour les enseignants titulaires de l'enseignement technique agricole en poste à l'AgroCampus.
- 300h à financer par les contrats d'apprentissage, seule source de rémunération pour les enseignants-chercheurs, enseignants du supérieur, enseignants du privé et vacataires. Ce même volet finance aussi les charges administratives et de gestion, les frais de déplacement, les coûts pédagogiques et de communication.

Le modèle économique dépend directement de la prise en charge des contrats d'apprentissage, non encore fixée mais estimée par analogie avec une licence professionnelle :

- Fourchette attendue : 6 000 € à 7 000 € par apprenti.
- Objectif : 10 apprentis, soit un budget prévisionnel d'environ 70 000 €.

Ce schéma implique un **seuil minimal de 10 apprentis** en dessous duquel la viabilité financière de la formation n'est pas assurée — le nombre d'apprentis conditionne donc directement l'équilibre budgétaire.

Effectifs et vivier d'étudiants

- RS2027 (parcours 2+1) : vivier estimé à partir des 3 BTS GEMEAU partenaires (~40 sortants, dont ~20 avec projet de poursuite), complété par les BTS Métiers de l'eau de Bagnols-sur-Cèze, Sommières, Istres et Signes. Démarrage visé : 35 étudiants, chiffre dépendant fortement de la communication post-accréditation.
- RS2028 (parcours 3 ans, recrutement post-bac via Parcoursup) : vivier élargi aux bacs généraux (spé bio-écologie, SVT, maths, physique-chimie), bacs STL et STAV des régions Occitanie et PACA.

Partenaires professionnels

L'EPLEFPA Nîmes Rodilhan se charge de la recherche des partenaires pour l'apprentissage au travers de son réseau de professionnels.